

SCENES PISTIES

et

LA REVUE DES SPECTACLES DE VARIÉTÉS
ET DES GENS DU VOYAGE

26^e ANNÉE — N° 223

JUILLET-AOUT 1979

Le Numéro : 8,50 F

Fondateur : CARRINGTON

Directrice : Manita CARRINGTON

Rédacteur en Chef : Pierre BALANCIA

Dans ce Numéro :

LE « FRANCE » A VAU-L'EAU
par Manita CARRINGTON

LA MAGIE DU DISCO
par Pierre BALANCIA

LES INCONNUS CONNUS
par Daniel MUSSY

RETRAITÉS ET AMATEURS
par Jean-Claude MICHOT

LA REVUE DU CIRQUE D'ADRIAN
NOS ÉDITIONS RÉGIONALES

NOTRE COUVERTURE :

CAROLINE de LOZÉ
UNE VOIX DE CRISTAL



laquelle Joseph Bouglione réussit un saut périlleux en avant à quelque chose de miraculeux ; et ce que font les Alizes rejoint toujours une certaine imagerie animée : c'est l'affiche des trapézistes volants soudain en mouvement et en relief, on ne s'en lasse pas. Bien sûr les blasés rêvent d'autres numéros qu'ils ne connaîtraient pas encore mais cela devient rare, car ce sont justement les blasés qui vont d'un cirque à l'autre... et si des attractions plus insolites leur sont proposées telle celle de Martin Granger qui a l'originalité de prêter à ses marionnettes des dons d'artistes de piste, ils disent que « ce n'est pas très cirque » !

Quant au pickpocket Borra, il ne fait pas, à mon avis, assez de vrais tours d'illusion hormis les jeux de cigarettes et de fumée qui sont la seule vraie partie artistique de son attraction... pour être cautionné au delà de l'amusement éphémère qui naît, en fin de compte, plus des mines de ses victimes que de sa dextérité réelle.

En vérité, ce qui a le plus surpris en ce programme, c'est un numéro de dressage. Figurez-vous que, entre les évolutions remarquables de quelques beaux chevaux élégamment menés par Mme Emilien Bouglione et les sauteries canines offertes par Sandrine et Régine Bouglione, puis par les lévriers afghans de Mme et Mlle Granger, le spectateur a le choc de voir soudain s'avancer en piste, sans cage, un immense ours blanc qui se mêle aux évolutions d'ours bruns comme s'il n'était pas dangereux... Voilà, grâce aux dresseurs Edda et Kemal, de quoi faire, une fois de plus, taire ceux qui disent qu'au cirque, l'on voit toujours la même chose et voilà qui, en plus de nos joies intrinsèques, nous barde contre nos propos critiques, nos propres insatisfactions fugitives : le cirque saura toujours nous étonner !

En fin de compte, il est bon, réconfortant, tonique et symptomatique qu'étant officiellement reconnu, le cirque ait retrouvé un peu les accents de ses parades... les mots sont un peu grands certes, mais les artistes sont forts... c'est le principal ! Bravo à l'Association du Cirque Français.

ADRIAN

★

Et maintenant, complétant nos informations des numéros 220 et 222, voici les statuts et quelques précisions sur l'autre association créée pour étudier plus particulièrement les problèmes de l'avenir du cirque :

L'ASSOCIATION POUR LA MODERNISATION DU CIRQUE

STATUTS

ARTICLE PREMIER. — Objet de l'association :

L'association dite « Association pour la modernisation du cirque » a pour objet la gestion d'un fonds de modernisation en vue de promouvoir le développement d'actions d'intérêt commun à la profession du cirque, de contribuer à l'organisation de celle-ci et à l'amélioration des conditions d'exercice de cette activité en France et de faciliter le financement d'opérations d'équipement menées par les entreprises de cirque.

L'association est également habilitée à instituer un fonds de garantie en liaison avec la Caisse Nationale de Marchés de l'Etat, selon des modalités à préciser par convention, destiné à faciliter l'octroi d'emprunts à moyen terme pour l'acquisition d'équipements de modernisation et de sécurité au bénéfice des entreprises définies au présent article.

Elle a son siège à Paris : 53, rue Saint-Dominique, Paris VII^e.

On entend par entreprise de cirque au sens des présents statuts les établissements, fixes ou sous chapiteaux fermés, présentant sur une piste équestre des spectacles répondant aux critères traditionnels de la profession, c'est-à-dire rassemblant au minimum des numéros équestres, des numéros de clowns et des numéros de jonglage ou d'acrobatie, spectacles présentés sous l'autorité d'entrepreneurs responsables, titulaires de la licence prévue par l'article 4 de l'ordonnance du 13 octobre 1945 et immatriculés à titre principal au registre du commerce en leur qualité de directeurs de cirque.

ARTICLE 6. —

L'association est administrée par un conseil d'administration de 14 membres, six sont désignés parmi les membres de l'association titulaires de droit, huit parmi les membres fondateurs et adhérents.

Les membres élus le sont pour deux ans et sont rééligibles.

Le Président du conseil d'administration est désigné par le Ministre chargé de la Culture parmi les membres titulaires de droit.

ARTICLE 7. —

Le bureau du conseil d'administration est constitué par quatre membres, dont le Président du Conseil d'Administration, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier.

Les membres du bureau sont élus pour un an et au scrutin secret par le conseil d'administration.

ARTICLE 14. —

Les recettes annuelles de l'association se composent :

- 1 — des cotisations de ses membres adhérents,

- 2 — des prélèvements sur les recettes réalisées aux entrées des entreprises adhérentes,
- 3 — des subventions de l'Etat et des collectivités locales,
- 4 — des sommes perçues à raison des services rendus par l'association,
- 5 — et de toutes autres ressources autorisées par la loi et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente, et notamment la contribution de la SACEM.

ARTICLE 15. —

Les dépenses de l'association sont comptabilisées en chapitres, à savoir :

- 1 — Fonctionnement général,
- 2 — Interventions en faveur d'actions d'intérêt commun,
- 3 — Compte de tirages individuels,
- 4 — Fonds de garantie.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

La direction de l'Association pour la Modernisation du cirque est assurée par M. Jacques Février, Chef du Bureau des Professions du Spectacle au Ministère de la Culture et de la Communication.

Pour bénéficier des services de l'association, les entreprises candidates doivent :

- 1) Répondre aux conditions fixées au dernier alinéa de l'article premier des statuts ;
- 2) Avoir leurs candidatures agréées par le conseil d'administration de l'association et ratifiées par l'assemblée générale ;
- 3) Avoir conclu un contrat d'adhésion prévoyant notamment le règlement d'une cotisation annuelle (100 F.) et le prélèvement d'un certain pourcentage de leurs recettes brutes en faveur du Fonds de Modernisation (2,50 % des recettes de spectacles, à l'exclusion des visites de ménagerie, en 1979) ;
- 4) Avoir donné au moins 200 représentations soumises au prélèvement prévu au paragraphe 3 ci-dessus au cours de l'exercice précédent.

NOTE IMPORTANTE

Aucune caution n'est demandée à ceux qui souhaitent adhérer à « L'Association pour la modernisation du cirque ». Pour tous renseignements complémentaires, téléphonez à M. Jacques Février : 555 92 03 poste 331 ou à sa secrétaire, Mlle Bardoux, poste 338.

★

3^e GALA DES BOURSES LOUIS MERLIN

Créée en 1977, sous l'égide de « La Piste », magnifique association d'entraide et d'aide aux artistes de cirque en difficulté et placée sous le parrainage nominal de l'un de ses plus actifs présidents la Bourse Louis Merlin est à la fois récompense, marque d'encouragement et distinction.

Le principe en semble donc à priori infiniment sympathique et constructif pour qui aime et défend le cirque ; et lorsqu'il m'a été rapporté que tous les gens du voyage ne partageaient pas ce point de vue, j'avoue avoir été surpris car je pensais, naïvement sans doute, que l'on ne pouvait que

se réjouir de l'intérêt porté au « Cirque de demain » et que la vue de talents prometteurs devait procurer aux anciens le fameux « ravissement » qui épanouit les cœurs lorsque l'enfant paraît... et ne pouvait donner lieu à nulle querelle... : La « paix des cirques » ne serait-elle pas aussi paisible que le rêvent les circo-philés ?

Remarquez qu'en assistant à la représentation - concours qui, le 26 juin dernier, en soirée, au Jardin d'acclimatation, sous le beau chapiteau maintenant doté d'une pimpante façade, que dirigent Alexis Gruss junior et Patrick Gruss, je compris que certains directeurs pouvaient, en marge du plaisir que ne devaient manquer de leur offrir ces jeunes prestations, éprouver un petit sentiment d'envie car le spectacle était vraiment très, très, très bon et des comparaisons pouvaient naître, mais son caractère, hélas éphémère (et à propos, pourquoi ?) ne pouvait courroucer longtemps !

Ne nous posons pas plus de questions pour l'instant... Contentons-nous, en ami désintéressé, de savourer la belle soirée que nous avons vécue. Franchement, si un numéro équestre s'y était intégré pour honorer notre conception puriste d'un programme de piste, nous aurions eu là, grâce à la sélection remarquable des attractions en compétition et à la qualité de chacune d'entre elles, l'un des meilleurs spectacles actuels et j'avoue avoir été égoïstement soulagé de ne pas faire partie du jury cette année tant il me sembla difficile de départager les valeurs.

La délibération fut d'ailleurs fort longue et il fallait que le maître de manège, Dominique Senati, brigade « Le prix de la salive », musicalement aidé par l'orchestre dirigé par Dany Marchetti pour donner au public la patience d'attendre (d'autant plus qu'il était bien plus de minuit !) que le jury présidé par Mme Claire Motte, de l'Opéra, et M. Jacques Fabri, « des principaux théâtres parisiens » ! ainsi que Mme Jacqueline Cartier, présidente de l'Association de la Presse du Music-hall et du Cirque, M. L.-R. Dauven, vice-président du Club du Cirque, M. Joseph Bouglione, président de l'Association du Cirque français, M. Alexis Gruss Senior, M. Jacques Richard, administrateur de « La Piste » aient rendu le verdict suivant :

— Prix du Président de la République, d'une valeur de 10.000 F. : Les Frères Alexis, mains à mains et équilibres en force par deux jeunes gens de 11 et 13 ans.

— Prix de S.A.S. Rainier III de Monaco, d'une valeur de 5.000 F. : Barry Lapy, brillant acrobate à bicyclette et à monocycle.

— Prix R.T.L. d'une valeur de 5.000 F. : pour récompenser l'originale et spectaculaire attraction des Roumains Constantin qui sautent et pirouettent très haut sur un tremplin élastique géant flanqué de bavettes.

— Prix du Ministère de la Culture, d'une valeur de 3.000 F. : Luce, délicieuse jongleuse qui sut séduire d'emblée lorsqu'elle parut sur la mini-piste du cirque de Paris - Schoeller qui était l'écrin idéal pour le charme volontairement désuet qu'elle a conféré à sa toilette et, ce qui est aussi joliment poétique, à ses accessoires.

— Prix de la Ville de Paris, d'une valeur de 3.000 F. : aux Trois Carras, deux jeunes filles et un jeune homme qui nous ont prouvé, comme ils l'avaient fait au festival des jongleurs de Saint-Etienne dont ils furent les triomphateurs, avec quelle maîtrise ils avaient assimilé les leçons de leur maître Krémo.

— Prix de « La Piste », d'une valeur de 2.500 F. : au bondisseur Adrian Van Gool junior reprenant avec dynamisme une attraction peu honorée de nos jours, celle du saut des tonneaux.

— Prix de la Vocation : à Georges Koban-Gruss affrontant des panthères avec une belle autorité.

— Prix de la SACEM, d'une valeur de 2.500 F. : à deux fort plaisants et inventifs clowns musicaux Bric et Brac qui, bien plus « cirque » et bien plus au point que le trio Ouaf-Ouaf et Dany et Papus avec lesquels ils étaient en compétition, surent — et c'est très méritoire — amuser et retenir l'attention d'un auditoire plus adulte que celui auquel ils s'adressent généralement.

— Le Club du Cirque s'intéressa à Carmita, une fort séduisante contorsionniste.

— France - Image décerna son prix, d'une valeur de 2.500 F. à Miss Linda, trapéziste fort jolie elle aussi qui, ayant fait ses classes sous le chapiteau Nock, sait remarquablement faire valoir ses dons acrobatiques.

— Le prix offert par le Journal de Mickey, d'une valeur de 2.500 F. se devait d'être donné à de très jeunes artistes et l'on fut heureux qu'il soit attribué au charivari des tout jeunes élèves de l'Ecole nationale du cirque d'Annie Fratellini.

— Le prix de l'Association de la Presse du Music-Hall et du Cirque couronna la remarquable attraction aérienne des Domins mais, étant donné que ces deux jeunes artistes ne veulent, hélas ! pas devenir professionnels, il fut remis à l'Ecole qui les a formés : le Cadet's Circus d'Etretchy. L'A.P.M. H.C. décerna aussi des félicitations à un autre élève de ce Cadet's Circus : l'auguste Tony qui, en prêtant des sonorités musicales à des bulles de savon — comme nous l'avons vu faire à J.-B. Thierrée, en son cirque « Bonjour » — émerveilla toute la salle.

— Enfin, bien qu'elle fut hors concours, il eut été dommage que Marie, cette « super-élève » de l'Ecole du Cirque d'Alexis Gruss et Sylvia Monfort, ne soit pas à l'honneur puisqu'elle corsait ce copieux programme de ses sauts exemplaires à la barre russe portée par Alexis et Patrick Gruss, et c'est à la satisfaction générale que fut ratifié le choix du journal « Elle » pour la distinguer « Demoiselle du Cirque » et celui de Nathalie Chabrier qui lui offrit l'original de l'une de ses lithographies.

Ce fut vraiment une belle soirée. Sachons gré à « La Piste », à son président Dominique Mauclair, à Françoise Chatillon, à Thais Courraud, à Dominique Laminche, et à tous les animateurs de cette belle œuvre (dont je rappelle l'adresse : 7, rue Henri Rochefort, 75017 Paris, au cas où vous auriez la bonne idée d'en soutenir les efforts) d'avoir réussi, en dépit de mille difficultés, à nous présenter ce spectacle et remercions tous ceux qui ont encouragé ces jeunes par les diverses bourses offertes.

ADRIAN

★

CONVENTION INTERNATIONALE DES ECOLES DE CIRQUE

Sur l'initiative de « La Piste », le mercredi 27 juin, au Jardin d'Acclimatation, dans le théâtre de Sylvia Monfort, s'est tenue la première Convention internationale du cirque.

Ont participé à cette réunion :

— Le Conservatoire national du cirque représenté par Sylvia Monfort et Alexis Gruss junior,

— L'Ecole nationale du cirque d'Annie Fratellini représentée par Gilles Fratellini (Annie Fratellini est dans le Midi où elle a planté son chapiteau),

— L'Ecole nationale de Roumanie représentée par M. Pintilie, historien, et Mircea Avram, directeur artistique du cirque de Bucarest,

— L'Ecole municipale du Cirque de New-York « Big Apple Circus » représentée par son fondateur, M. Binder.

En prélude de cette matinée d'étude et de réflexions, fut projeté le film réalisé par André Sallée sur les « 2^e Bourses Louis Merlin » que nous verrons peut-être, sur nos petits écrans, cet été, sur Antenne 2.

★

LE NOUVEAU CIRQUE DE PARIS

Chaque cirque a ses particularités. Sous le chapiteau de l'Ecole Nationale du Cirque fondée par Annie Fratellini et Pierre Etaix, ce qui se remarque et séduit tout d'abord, c'est le respect d'une certaine tradition de présentation, d'accueil, de goût qui caractérisa longtemps des établissements forains constituant, en quelque sorte, une aristocratie banquiste. Il est excellent qu'une artiste qui s'est vouée à enseigner les arts de la piste, comme Annie Fratellini, démontre elle-même et inculque à ses élèves ce qu'elle apporte un style basé sur le bon ton, sur ce que l'on nomme « la classe » et mette en montre quelques valeurs anoblies par la personnalité de leurs précédents utilisateurs.

Bien que le cheval ne soit pas intimement lié à la dynastie Fratellini, encore que l'oncle François fut un remarquable écuyer avant d'être un merveilleux clown et que Valérie, fille d'Annie, sache aujourd'hui donner une fort aimable silhouette à l'Amazone de piste, c'est un air de cirque équestre qui flotte sous ce chapiteau ; on le perçoit particulièrement lorsque Annie, faisant office de maître de manège, annonce comme un rite savoureux, la formation de la barrière. Puis tout au long du spectacle, l'on note un permanent souci de fidélité à des usages certains d'hommage mais aussi d'une

adaptation poétique personnelle. Il ne s'agit pas, cela se sent, de faire ce qui se faisait au nom de quelque mode « rétro » mais d'assurer la pérennité de ce qui semblait et semble toujours « être bien » !

Le déroulement du programme reflète cette option et témoigne des recherches qui en honorent l'esprit, notamment pour assurer des enchaînements aux numéros et pour les parer. Ainsi le trapéziste — à nouveau Valérie — commence-t-elle à danser, ailes au dos, face au clown promu chasseur de papillons pour justifier l'envol vers son agrès et y démontrer combien lui ont été profitables les enseignements de la grande aérienne Andrée Jan... après avoir fait honneur aux leçons du célèbre cavalier Albert Carré.

Tous les artistes présentés témoignent du même désir d'être à la hauteur de ce qui leur a été appris et de dédier leur jeune adresse autant à leurs maîtres qu'au public ; c'est perceptible et infiniment sympathique et nous n'en apprécions que davantage les acrobaties de Gyl, Michel et Erika, les équilibres de Patrick Victoria, les voltiges équestres de Gilles, Poulbot, « l'étude acrobatique » de Marie-Françoise et de son professeur Géza, et ce grand et vrai charivari riche en cascades par lequel la troupe toute entière condense la féerie du cirque.

De cette joyeuse et forte sarabande se détache pour plusieurs « reprises » Petit Gougou : il est vif, inventif, drôle et plaisant, un parfait auguste de soirée bien secondé par Benoit et Poulbot auxquels nous avons l'amusante surprise de voir se joindre Eddy Sosman qui, en marge de sa dynamique prestation de jongleries, prouve que bon sang ne saurait mentir en retrouvant des clefs de rire qui ouvrirent au grand Pipo les portes de l'immortalité et à Pipo junior celles d'une actuelle et méritée consécration chez Gruss.

Naturellement, pour la clownerie, il y a en permanence pour ces jeunes, un magistral exemple sous ce chapiteau : la directrice Annie Fratellini. Ayant en Claude Jaegle un faire-valoir qui allie élégance, charme et autorité, Annie démontre à chacune de ses apparitions que le cirque — et par ricochet, tous les spectacles de variétés qu'elle pourrait honorer de sa présence — ont en elle une incomparable amuseuse. Ses